

L'échange sur le Web, diabolisé par l'industrie du disque, est en réalité une chance à saisir afin de préserver la diversité culturelle.

Net: la refondation musicale

par TARIO KRIM

Quel futur voulons-nous pour la musique (et la culture en général)? En quelques années, l'Internet a totalement bouleversé l'équilibre de la musique. Avec le MP3 d'abord puis le Peer to Peer (P2P: partage de fichiers sur Internet popularisé par les sites Napster et Kazaa). Devant la rapidité d'adoption de cette technologie, l'une des plus rapides de l'histoire de l'humanité, l'industrie du disque se trouve face à une impasse. Deux moyens permettent d'accéder à de la musique en ligne: illégalement, *via* les nombreuses communautés d'échanges en ligne, qui offrent une diversité musicale sans précédent, ou par des sites commerciaux dont les sélections ne sont pas très différentes de ce que l'on peut écouter, ou voir, sur les médias classiques.

A l'heure où la musique doit se renouveler, l'industrie musicale a choisi de diaboliser les réseaux P2P sans tenter de comprendre le mouvement social et culturel le plus important de la décennie. Au-delà de la gratuité, de la diversité du catalogue disponible, l'industrie culturelle doit affronter un nouveau paradigme: avec le P2P, le modèle d'une société de consommation de biens culturels glisse vers celui d'une société de communication. Ce modèle n'est pas compatible avec les enjeux financiers importants de la distribution culturelle, qu'il faut séparer de la production musicale dont l'avenir n'est pas forcément aussi mauvais qu'on ne l'affirme.

Les utilisateurs ne sont pas vraiment opposés à rémunérer les artistes, mais ils estiment qu'ils ne doivent plus payer pour le coût de marketing et de distribution. D'autre part, la gratuité n'est qu'apparente puisqu'il est nécessaire de disposer d'un ordinateur et d'une liaison haut débit avant de télécharger le moindre morceau.

Le débat officiel s'est déplacé dans les tribunaux. En même temps, une nouvelle création musicale s'échappe progressivement des circuits classiques et investit les réseaux P2P, libérée des contraintes conventionnelles (télé, radio, disquaires). L'industrie du disque n'a jamais été aussi aveugle, elle lutte contre un ennemi qu'elle a elle-même favorisé au terme de quatre ans de manque de clairvoyance et d'erreurs de diagnostic. Elle n'a pas su s'adresser à la génération MP3, qui n'achète plus de CD en magasins. Une simple visite dans le rayon CD d'une Fnac confirme l'absence des moins de 20 ans. Ils préfèrent de loin les forums et les communautés virtuelles d'échanges.

Mais le vrai débat est ailleurs, ainsi que le danger. Avant le grand saut définitif dans le numérique, il est important de préserver une culture de la diversité musicale. Avant l'Internet, elle se mesurait au nombre de mètres linéaires des rayons CD des supermarchés. Désormais, la question se pose autrement: doit-on forcer par la loi les gens à utiliser les services payants des *majors* du disque et de l'informatique, ou doit-on trouver un moyen de rémunérer les artistes, réduire le piratage à un taux résiduel tout en favori-

sant l'approche P2P plébiscitée par la quasi-totalité des internautes?

Autrement dit: veut-on criminaliser la moitié de la population internaute? La France semble avoir déjà tranché, elle veut imposer sans débat la première solution. Au nom d'une vision à court terme (qui consiste à nous faire croire que la piraterie est l'unique responsable de la baisse des ventes), on remet en question la préservation de l'exception culturelle.

Présentée au Parlement dès la rentrée, la transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur (EUCD), associée à la loi sur l'économie numérique (LEN) déjà en vigueur, vise à renforcer les technologies de contrôle des échanges de fichiers musicaux au nom de la lutte contre le piratage. Ce contrôle très strict de la diffusion de la musique, qui n'est plus très loin du flicage des internautes, ne changera rien à la situation. En réalité, les catalogues légaux sont trop réduits pour offrir une alternative. D'autant que le P2P reste la seule technologie accessible au plus grand nombre: les téléchargements légaux étant réservés aux possesseurs d'ordinateurs dernier cri.

A cette nouvelle fracture culturelle s'ajoutent les propositions d'amendement de la loi informatique et liberté qui autoriseraient l'espionnage préventif des internautes pour permettre aux éditeurs de faire la police eux-mêmes. En tranchant trop vite, on accorde l'idée que seule la préservation de certains intérêts économiques dicte nos lois et que nos valeurs, notamment celles sur le respect de la vie privée, sont à géométries variables. Un moratoire sur cette transposition est indispensable afin que s'ouvre un vrai débat public sur l'avenir de la musique et de la culture.

Il n'existe malheureusement aucune solution immédiate. Notre pratique culturelle bascule dans le numérique autour de nouveaux paradigmes qu'il faut d'abord comprendre puis résoudre. Une coexistence entre plusieurs modèles est nécessaire et souhaitable. D'autant que le débat sur la diversité musicale et les technologies de contrôle dépasse la simple problématique de l'industrie du disque. Une approche purement commerciale des services en ligne légaux écartera de la numérisation un grand nombre d'artistes. En ne s'appuyant que sur des acteurs privés et des outils de contrôle, la France se place dans une position de dépendance technologique pour la gestion de son propre patrimoine culturel.

Si le P2P est si populaire, utilisons-le pour aider les labels, notamment indépendants, à faire la transition dans le numérique. Et pourquoi pas *via* un réseau public d'échange (RPE) qui pallierait les «déficiences» des services commerciaux dans certains choix musicaux et donnerait un coup de pouce pour faire connaître les artistes français à l'étranger? Rappelons qu'une étude

estime à moins de 1 % le nombre d'œuvres franco-phones échangées sur les réseaux P2P.

Enfin, faire renouer les audionautes avec l'industrie musicale évitera qu'un rapport de force rappelle à tous que s'il n'existe pas d'avenir sans nouveaux artistes, il n'en existera pas non plus sans clients pour les acheter. Nous avons toujours su innover pour protéger l'exception culturelle, ce nouveau défi nous offre de le démontrer une nouvelle fois ●

Tariq Krim est spécialiste des médias sur l'Internet. Il anime le site generationmp3.com.